

Des voix: Bravo!

M. Manly: L'autre soir, le ministre des Transports a fait appel à l'esprit de compromis. Je demande au gouvernement si, dans cet esprit, il ne vaudrait pas changer sa position et reconnaître les droits fondamentaux des Indiens, afin qu'ils ne soient pas compromis au point de disparaître. Je demande au gouvernement de joindre à la Constitution comme annexes les traités, la proclamation royale de 1763 et autres documents de la sorte, afin que soit donnée aux Indiens l'assurance que leurs droits ne seront pas niés.

En terminant, monsieur le Président, permettez-moi de signaler quelque chose qu'on ignore souvent en parlant des Indiens. On entend souvent citer des statistiques sur l'indigence, le chômage et la maladie. Des documentaires télévisés nous parlent de logements insalubres et d'un système d'éducation plein de failles. Tout ce qui est négatif dans la vie des Indiens, nous le savons, et, tous les six mois ou à peu près, c'est la grande affaire dans les médias. Ce que nous n'entendons ni ne voyons, c'est le côté positif que ça a du bon d'être Indien. Depuis des centaines d'années les peuples indiens de l'Amérique du Nord ont refusé d'être assimilés ou de perdre leur identité. Malgré la pauvreté, la discrimination, les mauvaises conditions de logement, l'absence de perspectives d'avenir dans les réserves et le refus de leurs droits, ils continuent de tenir à leur identité et à leur culture indiennes. Leur culture indienne a quelque chose de bon pour eux. Ils ont évidemment quelque chose de grande valeur.

● (0030)

Ce qu'ils demandent au Canada c'est la reconnaissance de leurs droits, afin qu'ils puissent conserver leur identité et la culture qui leur est si importante. Ils revendiquent leurs droits pour pouvoir établir une économie décente qui leur permettra de conserver leur statut, leurs droits et leur culture avec quelque dignité. Les autochtones ne croient pas qu'être Indien, Métis ou Inuit entraîne la pauvreté. Je pense que le Canada a besoin de la contribution que les autochtones peuvent faire à notre tissu social. Nous pouvons en apprendre d'eux. Nous avons la richesse et les ressources dans ce pays pour nous payer une société pluraliste. Il n'est pas nécessaire que nous entrions tous dans le même moule. Les autochtones de notre pays ne peuvent faire de contribution que si nous leur reconnaissons la place à laquelle ils ont droit dans notre société et que nous leur donnions ce qui leur revient.

Au nom du plus d'un million d'autochtones de ce pays, j'implore le gouvernement de reconnaître et de prévoir les droits des autochtones dans la constitution, afin qu'ils puissent occuper leur place dans la société canadienne et, en outre, que le Canada puisse réaliser sa destinée en tant que nation où il y a justice et avenir pour tous les peuples.

Des voix: Bravo!

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré parler après le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) parce qu'il a donné un de ses discours habituels qui n'en disait pas très long. Si son discours avait porté sur un épandeur à fumier, il n'aurait jamais pu le charger davantage. Se lever à la Chambre des communes et demander aux gens de croire que lorsqu'il voyage autour du monde on lui dit: «Ah, vous êtes du

La constitution

Canada, ce pays dont la constitution est à Londres,» c'est tout à fait absurde. Comment peut-on s'attendre qu'on croit à ça?

Une voix: Dites-le en langage de fermier.

M. Kempling: Je dois obéir aux règles de bienséance de la Chambre. Je ne puis le dire en langage de fermier.

Il a été écrit que lorsque le Parlement britannique a été saisi de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, celui-ci a été adopté en trente minutes parce qu'il y avait une question bien plus urgente à l'ordre du jour. Il s'agissait d'une loi portant sur la taxe pour les chiens. C'était une affaire bien plus urgente que la constitution du Canada. La raison pour laquelle il n'a été adopté en trente minutes pour l'adopter c'est que le Parlement britannique savait que plusieurs années de discussion en avaient précédé la rédaction. Le Parlement de Westminster savait que ces discussions avaient eu lieu. Certaines discussions avaient été très amères, mais en dernière analyse on en était venu à un consensus et on s'estimait justifié de l'adopter en trente minutes.

On a entendu de nombreux députés de l'autre côté dire que le pays s'est fait confondre, s'est fait mettre une camisole de force ou ce que vous voudrez, depuis 53 ans. J'ai fait faire par un bibliothécaire parlementaire un résumé des conférences constitutionnelles qui ont eu lieu de 1927 à 1980. Quiconque le lira verra qu'il n'en est pas ainsi, que le pays ne s'est pas fait ligoter. Il y a eu bien, bien des cas où il y a eu unanimité complète. De fait, il y a eu deux cas où les premiers ministres et les autorités fédérales ont décidé de suspendre toute discussion sur la constitution parce qu'ils avaient à s'occuper d'affaires plus urgentes, la plupart ayant trait à l'économie. Quiconque essaie de convaincre les gens du Canada qu'on nous étrangle et qu'on nous lie depuis 53 ans commet une fraude.

La première fois que les premiers ministres provinciaux se sont rencontrés, peu après la confédération, c'était pour parler de revenus. Ils se sont rencontrés pour parler de partage des revenus parce que les provinces avaient cédé les tarifs au gouvernement fédéral et ce dernier leur avait accordé, en remplacement, une subvention per capita. Ils se sont rencontrés parce que l'accroissement de population des provinces rendait ce revenu tout à fait insuffisant. C'est vraiment de cela dont nous parlons aujourd'hui. Lorsque nous en venons aux faits, nous nous rendons compte que nous parlons toujours de revenus. Le gouvernement fédéral est en difficulté en ce qui concerne les revenus. Il ne veut pas suivre la voie honnête de l'imposition, comme mon parti a essayé de le faire. Ils essaient de s'approprier les revenus provinciaux pour ne pas avoir à accroître les revenus fédéraux autant qu'ils devraient probablement le faire.

Ce débat a fait de bien étranges tours et détours aujourd'hui. Certains députés nous ont dit que nous avons consacré trop de temps à des points de règlements et à des questions de privilège et que c'est là une des raisons pour laquelle le président du Conseil Privé (M. Pinard) a eu recours à la clôture. Si l'on fait le compte, on verra que l'on a consacré 86 minutes, soit une heure et 26 minutes, sur les 24 heures qu'a duré ce débat, aux questions de privilège et aux rappels au Règlement. C'est vraiment peu. Si c'est là une des raisons pour avoir recours à la clôture, c'est une fraude absolue.